

# **Réservez** votre séjour en cure conventionnée SAISON THERMALE 2024 - 01<sup>ER</sup> AVRIL AU 07 DÉCEMBRE

Châtel • Guyon

CURISTE 1		CURISTE 2					
Référence patient :	Civilité* : M	nt :		INDIQUEZ-NOUS VO NOUS NOUS EFFORG LE RESPECTER DAN: DES DISPONIBI	ERONS DE S LA LIMITE		
Nom *:					Votre choix		
Prénom*:	Prénom*:			01/04 au 20/04			
Date de naissance*:	Date de naissan	ce*:		22/04 au 11/05			
Téléphone fixe*:	Téléphone fixe* :			13/05 au 01/06			
Téléphone portable* :	Téléphone porta	hle* :		03/06 au 22/06			
E-mail:				24/06 au 13/07			
Liliait				15/07 au 03/08			
Adresse*:				05/08 au 24/08			
Adiesse				26/08 au 14/09			
Code postal*:				16/09 au 05/10			
Ville*:	11			07/10 au 26/10			
Mon parrain : (nom et prénom)				28/10 au 16/11			
				18/11 au 07/12			
*Mentions obligatoires.				Ou bien arrivez			
VOTRE ORIENTATION* (Doit figurer sur votre prise en charge) Cochez une ou deux cases suivant votre prescription	(Doit fig	OTRE ORIENTAT urer sur votre prise deux cases suivant	en charge)	un lundi à la date de votre choix	duau.		
Affections digestives Phymatologie (PH)		ffections digestives	Rhumatologie (RH)				
et urinaires (AD)	420.04	et urinaires (AD)					
1 <sup>ère</sup> Orientation	1 <sup>ère</sup> Orientation  2 <sup>nde</sup> Orientation						
2 Orientation	2 Offentation						
MÉDECIN PRESCRIPTEUR  Nom: Prénom:  Adresse:  Code postal: Ville:	Le	votre cure dans au <b>04</b> ou p	à votre écoute pour les meilleures condit 173 86 00 08 par e-mail sur aiga-resort.com				
À NOTER		C	QUEL ESPACE DE SOINS CHOISISSEZ-VOUS ?				
<ul> <li>L'accord de votre prise en charge n'est pas indispensable cure thermale. En cas de refus de la part de votre caisse les arrhes versées à Aïga Resort Thermal &amp; Spa vous s remboursées sur présentation d'un justificatif. (voir cau dos).</li> </ul>		Établissement thermal Grand établissement de soins ouvert le matin (et les après-midis en période de forte affluence) (voir conditions et avantages page 29 de la brochure thermale).  Établissement thermal premium					
<ul> <li>Lors de la prescription de votre cure de boisson par vot une caution de 15€ vous sera demandée à la remise de au Hall des Sources.</li> </ul>		Espace intime regroupant tous les soins au même étage. Ouvert uniquement le matin.					
Les soins ont lieu du lundi au samedi, y compris les jours fériés.		Votre cure dans le cadre de l'établissement thermal premium donne lieu à un supplément de 399€.					
<ul> <li>Les soins ont lieu du lundi au samedi. v compris les iours</li> </ul>	Les soms one ded da lanar ad samedi, y compris les jouis renes.		(option non prise en charge par l'Assurance Maladie, voir conditions et avantages pages 30 et 31 de la brochure thermale)				
Les soins ont lieu du lundi au samedi, y compris les jours		ַ ,	inir conditions at avantages i		ermale)		
Les soins ont lieu du lundi au samedi, y compris les jours  Contactez le médecin thermal de votre choix, dès à p date de votre consultation lors de votre arrivée en cure de la brochure thermale).			<b>Je bénéficie</b> ☐ Curistes fidèles pre en réservant	d'une offre spéciale mium à 355€ au lieu de 3 avant le 31/01/2024. e ces offres page 31.			
Contactez le médecin thermal de votre choix, dès à p date de votre consultation lors de votre arrivée en cure	e (voir liste page 13		<b>Je bénéficie</b> ☐ Curistes fidèles pre en réservant	<b>d'une offre spéciale</b> mium à 355€ au lieu de 3 avant le 31/01/2024.			
Contactez le médecin thermal de votre choix, dès à p date de votre consultation lors de votre arrivée en cure	e (voir liste page 13	RMATIONS • Si c'est votre p	Je bénéficie □ Curistes fidèles pre en réservant Détails de	<b>d'une offre spéciale</b> mium à 355€ au lieu de 3 avant le 31/01/2024.	599€		
Contactez le médecin thermal de votre choix, dès à p date de votre consultation lors de votre arrivée en cure de la brochure thermale).	e (voir liste page 13	RMATIONS • Si c'est votre p	Je bénéficie  ☐ Curistes fidèles pre en réservant Détails de  première cure à Aïga Re tablissement ?	d'une offre spéciale mium à 355€ au lieu de 3 avant le 31/01/2024. ces offres page 31.	599€		

### AÏGA RÉSIDENCE\*\*\*\*

PRIX PAR LOGEMENT POUR 20 NUITS (DU DIMANCHE AU LUNDI)

20% pour les séjours en juillet et août • 15% pour les séjours en mars, avril, mai, juin, novembre et décembre • 5% pour les séjours en septembre et octobre

En réservant avant le 31/01/2024. La remise s'applique sur le mois de la date d'arrivée en cure thermale.

	31/03	07/04	14/04	21/04	28/04	05/05	12/05	19/05	26/05	02/06	09/06	16/06
ALOU (studio)	 1020€	□ 1020€	□ 1020€	_ 1020€	 1020€	□ 1020€	_ 1020€	_ 1020€	 1020€	 1020€	□ 1020€	□ 1020€
BALMET (studio)	 1180€	 1180€	 1180€	 1180€	 1180€	 1180€	 1180€	 1180€	 1180€	 1180€	 1180€	 1180€
CÔME (appartement)	 1420€	 1420€	 1420€	 1420€	 1420€	 1420€	 1420€	 1420€	 1420€	 1420€	 1420€	 1420€
DÔME (appartement)	1860€	 1860€	 1860€	 1860€	□ 1860€	 1860€	 1860€	_ 1860€	□ 1860€	 1860€	 1860€	 1860€
	27/06	70/06	05/05	1//05	21/05	20/05	0//00	11/00	10/00	25/00	01/00	00/00
	23/06	30/06	07/07	14/07	21/07	28/07	04/08	11/08	18/08	25/08	01/09	08/09
ALOU (studio)	1020€	∐ 1 050€	 1 085€	1 120€	 1 120€	 1 120€	1 120€	∐ 1 120€	∐ 1 120€	1120€	∐ 1120€	 1120€
BALMET (studio)	 1180€	 1210€	□ 1245€	 1280€	□ 1280€	 1280€	 1280€	□ 1280€	□ 1280€	 1280€	 1280€	 1280€
CÔME (appartement)	 1420€	□ 1450€	 1485€	 1520€	□ 1520€	 1520€	 1520€	□ 1520€	□ 1520€	_ 1520€	□ 1520€	□ 1520€
DÔME (appartement)	 1860€	 1890€	□ 1925€	 1960€	 1960€	□ 1960€	 1960€	 1960€	 1960€	 1960€	_ 1960€	 1960€
							_			_	_	J
	15/09	22/09	29/09	06/10	13/10	20/10	27/10	03/11	10/11	17/11		
ALOU (studio)	 1120€	 1120€	 1120€	 1120€	_ 1078€	 1029€	980€	□ 926€	□ 863€	800€		
BALMET (studio)	 1280€	 1280€	 1280€	 1280€	 1238€	 1189€	 1140€	1086€	 1023€	960€		
CÔME (appartement)	 1520€	□ 1520€	□ 1520€	 1520€	□ 1478€	 1429€	1380€	□ 1 326€	 1263€	 1200€		
DÔME (appartement)	_ 1960€	□ 1960€	□ 1960€	 1960€	□ 1918€	□ 1869€	 1820€	 1766€	□ 1703€	 1640€		
* dates susceptibles d'être modif	fiées ou annulée	es								'	_	
Je souhaite réserver m ☐ Alou 62€ / nuit	_	olémentair 70€ / nuit	_	uit du 82€ / nuit	/ Dôn	/ ne:104€/	nuit					
TOTAL HÉBERGEMEI	NT											€
Vert foncé : Dates	d'arrivée e	n cure prin	cipale. (voi	r dates pag	e 1)							
Vert clair: Autres	dates d'arri	vée.										
Consultez le Service client po	our les tarifs s	selon la durée	et les dates	envisagées.								
LES OPTIONS DE LA	RÉSIDEN	CE AÏGA P	RIX TTC 2	024		ALOU	ET BALMET	-		CÔME E	ET DÔME	
Ménage Le tarif de votre location inc					+=-	☐ 132€ les 20 nuits ☐ 185€ les 20 nuits						
ménage de départ (hors vai Parking extérieur (sous rése			ent du linge d	le lit et de bai	n).	nuits x	15€/nuit =				)€/nuit =	€
Changement de linge de lit		וטווונל)				Г	Lit : 22€		•		17€	
Départ tardif le samedi												
TOTAL DES OPTIONS DE LA RÉSIDENCE							€					

RESTAURANT AÏGA <sup>(1)</sup>	NOMBRE DE PERSONNES X PRIX	MONTANT
Petit déjeuner buffet	x 273€	€
Pension complète <sup>(2)</sup> 3 plats	× 1316€	€
Pension complète <sup>(2)</sup> 2 plats	× 1114€	€
Demi-pension <sup>(3)</sup> 3 plats	× 785€	€
Demi-pension <sup>(3)</sup> 2 plats	x 684€	€
TOTAL RESTAURATION		€

<sup>(1)</sup> Voir le détail des formules pages 40 et 41 de la brochure thermale.

	FORFAIT 9 MASSAGES :				
Forfait de massages non thérapeutiques* sous eau thermale :	□107€				
*séances planifiées pendant les 3 semaines de cure, massages pratiqués par un hydrothérapeute, option non prise en charge par l'Assurance Maladie					

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DE CURE	PRIX	DATES DES SESSIONS
Santé et bien-être Digestif*	189€	□ 13/05 □ 15/07 □ 28/10
Mieux vivre sa Fibromyalgie*	189€	□ 22/04   □ 24/06   □ 07/10
TOTAL PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT	€	

<sup>\*</sup>Voir le détail des programmes pages 16 et 17 de la brochure thermale.

PARCOURS SANTÉ ET PRÉVENTION				
Parcours Forme*	Date d'arrivée :/	□ 49€		
Parcours Vitalité*	Date d'arrivée :/	□ 129€		
TOTAL PARCOURS SANTÉ ET PRÉVENTION	□€			

<sup>\*</sup>Voir le détail des parcours santé et prévention page 25

OPTION ASSURANCE ANNULATION	
Assurance annulation-interruption hébergement, contrat pour 1 ou 2 personne(s)	□69€
Assurance annulation-interruption hébergement et autres prestations pour 1 personne	□69€
Personne supplémentaire au contrat : partageant le même logement avec ou sans prestations complémentaires	□ 49€
TOTAL DES ASSURANCES ANNULATION	

VOTRE RÉCAPITULATIF	TOTAL	MONTANT À VERSER À LA RÉSERVATION
Mes arrhes	70€	x 100% =€
Mon hébergement		
Aïga résidence****	€	
Réservations avant le <b>31/01/24</b> <sup>(1)</sup> :		
<b>20%</b> de remise pour les séjours en juillet et août	€	
☐ <b>15%</b> de remise pour les séjours en mars, avril, mai, juin, novembre et décembre	€	
<b>5%</b> de remise pour les séjours en septembre et octobre	€	
Total hébergement en sus	€	x 25% =€
Option hébergement	€	x 25% =€
Mon forfait de massages non thérapeutiques	€	x 25% =€
Mon programme d'accompagnement	€	x 25% =€
Mon parcours santé et prévention	€	x 25% =€
Ma restauration	€	x 25% =€
Mon option à l'établissement thermal premium		
Supplément Établissement thermal premium	399€	x 25% =€
Offre curistes fidèles premium	355€	x 25% =€
Mes assurances	€	× 100% =€
TOTAL	€	€

Assurance souscrite à la réservation pour votre compte. Conditions générales d'assurance disponibles sur aïga-resort.com dans la rubrique « Mentions légales » ou sur demande au Service client.

### VOTRE DÉPÔT DE GARANTIE DE RÉSERVATION

Pour que votre réservation de cure puisse être enregistrée, vous devez joindre un règlement de 70€ par personne sauf pour les cas d'exonération prévus à la convention nationale thermale, par carte bancaire, chèque ou mandat postal libellé à l'ordre de Resort Thermal de Châtel-Guyon - RTC. Vos arrhes sont entièrement déductibles du montant final (en cas d'annulation, voir conditions générales de vente au dos). Le solde du prix de votre hébergement et restauration est à verser 1 mois avant votre arrivée.

VOTRE RÈGLEMENT Payez en plusieurs fois SANS FRAIS. (voir formulaire SEPA joint)
Carte bancaire
Expire le :
Chèque Par prélèvement <sup>(1)</sup>
Fait àle
Signature obligatoire

<sup>&</sup>lt;sup>(2)</sup> 20 petits-déjeuners, 20 déjeuners et 20 dîners.

<sup>&</sup>lt;sup>(3)</sup> 20 petits-déjeuners et 20 déjeuners ou dîners.

<sup>&</sup>lt;sup>(1)</sup>La remise s'applique sur le mois de la date d'arrivée en cure thermale <sup>(2)</sup>Si vous choisissez le règlement par prélèvement, complétez le document SEPA joint. Le solde est à verser un mois avant votre arrivée.

## **Conditions particulières** de vente applicables à une cure conventionnée (hors hébergement)

## Conditions particulières de vente applicables à une cure conventionnée Champ d'application

Les présentes conditions particulières sont applicables aux cures conventionnées en précisant et complétant les conditions générales de vente de la Société. Le code de la consommation n'est pas applicable à la vente d'une cure conventionnée qui relève des codes de la santé publique et de la sécurité sociale et de la convention nationale thermale. Sont assimilées aux cures conventionnées les cures prises en charge par un régime primaire national ou communautaire d'assurance maladie et les prestations accessoires visées par l'article 11-2 de la convention nationale thermale. Toute autre prestation est soumise aux conditions de vente de droit commun.

#### 1.2 · Prix et conditions de règlement

#### 1.2.1 • Tarif réglementaire d'une cure conventionnée

Le tarif d'une cure conventionnée correspond au tarif forfaitaire de responsabilité et au complément tarifaire et est défini et modifiable par voie réglementaire. Il est fonction de la ou des orientation(s) thérapeutique(s) suivie(s) et de la prescription thermale. Les tarifs sont mentionnés en euros TTC. Aucun autre supplément ou complément de prix ne peut être perçu par la Société au titre de la cure conventionnée.

#### 1.2.2 · Tarif des prestations complémentaires

Les tarifs des soins complémentaires et des prestations relevant des dispositions de l'article 11-2 de la convention nationale thermale sont valables pour la période de référence précisée sur les informations tarifaires, sauf évolution de la fiscalité ou offre promotionnelle particulière. Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au jour de la commande

#### 1.2.3 • Règlement de la cure et des prestations complémentaires

Aucune cure ne peut débuter sans que le Curiste ait valablement justifié de sa prise en charge intégrale par un régime d'assurance maladie et de complémentaire santé pratiquant le tiers payant, ou acquitté la part restant à sa charge (prise en charge partielle) ou acquitté l'intégralité de sa cure (absence de prise en charge). Les soins complémentaires et prestations relevant des dispositions de l'article 11-2 de la convention nationale thermale doivent également être intégralement acquittés avant le début de la cure.

## 1.3 • Réservation, annulation, modification, interruption d'une cure conventionnée

#### 1.3.1 • Réservation d'une cure : versement d'arrhes

Le bulletin de réservation doit être accompagné de 70 euros par cure réservée à titre d'arrhes (sauf exonération prévue par la convention nationale thermale à justifier : ALD, CSS...) afin que la réservation soit effective. La cure est définitivement réservée après confirmation de la Société et les arrhes deviennent alors acompte.

Les droits de résolution et de rétractation prévus par le code de la consommation ne s'appliquent pas.

#### 1.3.2 • Annulation

Toute demande d'annulation par le Client doit être adressée par pli postal ou par courriel à resa@aiga-resort.com dans les meilleurs délais. Les sommes versées sont remboursées dans les conditions suivantes.

Date de réception de l'annulation par la Société	Acompte
Plus de 30 jours ouvrables avant la date du début de cure	Remboursement intégral
Entre 30 et 3 jours ouvrables avant la date du début de cure	Remboursement de l'acompte déduction faite de 25 € par cure réservée
Moins de 3 jours ouvrables avant la date du début de cure / non présentation	Aucun remboursement

Si pour des raisons indépendantes de son fait et pour des circonstances non prévues par la convention nationale thermale, la Société doit annuler ou interrompre la cure, elle s'efforce de proposer une solution alternative. Le Curiste a la faculté de refuser la modification proposée; les sommes déjà versées sont alors restituées dans les conditions de l'article 1590 du code civil, à titre indemnitaire forfaitaire et définitif.

#### $\textbf{1.3.3} \bullet \mathsf{Modification}$

Toute demande de modification du Client doit être adressée par

	· ·
Date de réception de l'annulation par la Société	Arrhes / Acompte
Plus de 90 jours ouvrables avant la date de début de cure ou de prestation	Remboursement integral
Entre 90 et 31 jours ouvrables (inclus) avant la date de début de cure ou de prestation	Remboursement des arrhes déduction faite de 25% du prix des prestations
Entre 30 et 8 jours ouvrables (inclus) avant la date de début de cure ou de prestation	faite de 50% du prix des prestations
Moins de 8 jours ouvrables avant la date de début de cure ou de prestation	Aucun remboursement

pli postal ou courriel à resa@aiga-resort.com au plus tard 15 jours ouvrables avant la date d'arrivée prévue et être acceptée par la Société. À défaut d'accord, l'impossibilité de modifier produit les effets d'une annulation. Aucune modification n'est possible à la demande du client pour les prestations complémentaires qui ne sont ni échangées, ni remboursées.

En cas de circonstances imprévues, la Société se réserve le droit de modifier le contenu des prestations complémentaires en les remplaçant par des prestations de valeur équivalente ou supérieure. Le Curiste a la faculté de refuser la modification proposée ; les sommes déjà versées correspondant à des prestations non consommées sont alors restituées dans les conditions de l'article 1590 du code civil, à titre indemnitaire forfaitaire et définitif.

Les modifications relatives à la formule de restauration sont visées aux conditions particulières de vente applicables aux prestations annexes.

#### 1.3.4 • Interruption

Une cure doit avoir lieu sur 18 jours consécutifs de soins et ne peut être interrompue sauf motifs prévus par la convention nationale thermale. Toute interruption d'une cure pour des raisons non prévues entraîne la déchéance de la prise en charge par le régime d'assurance maladie et le Curiste est alors redevable personnellement du prix de la totalité de sa cure.

#### 1.4 · Organisation de la cure

#### 1.4.1 · Capacité à suivre une cure

Aucune cure ne peut débuter sans communication d'une prescription médicale valide s'y rapportant. Une cure médicale étant obligatoirement prescrite par un médecin, il est de la seule responsabilité du Curiste, de son médecin traitant et du médecin thermal de s'assurer que le Curiste ne souffre d'aucune contre-indication impliquant qu'il ne puisses suivre ou poursuivre la cure conventionnée ou bénéficier des prestations choisies, avec ou sans assistance de l'établissement thermal. La responsabilité de la Société ne peut être engagée sur ce fondement et plus généralement pour tout acte ou omission du médecin prescripteur ou assurant la surveillance de la cure.

Le Curiste doit être en mesure de suivre par lui-même sa cure ou être assisté au titre de sa situation de handicap dûment reconnue.

#### 1.4.2 • Horaires des soins

Les horaires de cures sont librement fixés par la Société qui s'efforce de satisfaire au mieux les demandes des Curistes. Les horaires sont impératifs. Les modifications d'horaires ne sont possibles qu'après accord de l'établissement thermal et pour raison médicale dûment attestée.

#### 1.4.3 • Soins non effectués

Lorsque des soins n'ont pas pu être effectués du fait de l'établissement thermal, l'établissement thermal s'efforcera de donner des soins de remplacement ou facturera les soins sur une base *prorata temporis*. Cette situation ne peut donner lieu à octroi de dommages et intérêts.

Lorsque des soins n'ont pas pu être effectués du fait du Curiste (retard,...), l'établissement thermal s'efforcera de donner des soins de remplacement sans que l'administration de ces soins ne conduise à proroger la durée de la cure. Il n'est appliqué aucun abattement ou déduction si les soins non dispensés n'ont pas pu être remplacés hormis les circonstances visées à l'article 15-2 de la convention nationale thermale.

#### 1.5 • Données personnelles et respect de la vie privée

La Société veille à la protection des données personnelles des curistes, conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 dit RGPD. En acceptant de suivre une cure à Aïga Resort Thermal & Spa, le Curiste consent à l'utilisation et l'enregistrement des données le concernant à des fins d'information ou de prospection commerciale par la société Resort Thermal de Châtel-Guyon - RTC et les sociétés du groupe France Thermes. De même, il agrée à la transmission de ses coordonnées au Conseil National des Établissements Thermaux (CNETh) et toute instance reconnue comme représentative en vue de la réalisation et la participation à une enquête nationale de satisfaction des curistes, conformément aux dispositions de la convention nationale thermale en vigueur ayant valeur réalementaire

#### 1.6 • Réclamation, médiation et litige

Toute réclamation doit être adressée le plus tôt possible (si possible en temps réel) et au plus tard 15 jours après la fin de la cure à la Société par tout moyen probant, obligatoirement accompagnée des éléments justificatifs.

Pour tout litige, le Médiateur du thermalisme peut être saisi sur le site www.mediateurduthermalisme.org ou par courrier à l'adresse suivante : Monsieur Daniel Boulin - Médiateur du thermalisme - 113 route de Moliets - 40140 Azur, mediateur@mediateurduthermalisme.org) ou par courriel à mediateur@mediateurduthermalisme.org.

- · Conditions générales de vente : à consulter sur notre site aiga-resort.com
- $\cdot$  La réservation d'une cure emporte la pleine et entière acceptation des conditions générales de vente